



Procès-verbal du conseil municipal du

lundi 16 septembre 2024

Etaient présents :

Marie-Christelle BOUCHERY, Myriam LIXON, Monique GRATALOUP, Pascal WIERZBICKI, Florent GIBAUT, Nadine WIERZBICKI, Christine AUDE, Sophie LATROMPETTE, Jocelyne CONSTANTIN, Cyril CHAT, François PETORIN, Lucie BERTHELOT, Jean-Marie BERTAU, Aurélie THUAULT, Thierry BAUDRY, Marie-Reine MASSON.

Les pouvoirs :

Patrice VIAUD à Marie-Christelle BOUCHERY.

Etaient absents :

Cédric MOREAU, Fabrice GIRARDEAU.

nombre de votants : 17

Secrétaire de mairie : Mickaël RENAUDEAU

Secrétaire de séance : Nadine WIERZBICKI

Début de séance 20 h 00

- MCB : Monsieur BAUDRY Thierry entre comme conseiller municipal au sein de ce conseil, suite à Monsieur BOUCHER qui était colistier de la liste de Mr DUGLEUX et qui a fait valoir par courrier sa démission du conseil en date du 07 août 2024. De ce fait, immédiatement Monsieur BAUDRY prend sa place. De ça, je vais vous faire à nouveau la lecture de la charte de l' élu local.

Madame le Maire lit la charte de l' élu local.

1 - Approbation du PV du CM du 10 juin 2024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

2 - Approbation du plan de financement - Mobilier annexe mairie :

- MG : nous arrivons pratiquement en fin de projet sur l'annexe de la mairie, qui doit nous servir de salle de réunion, de salle de conseil, de salle de mariage, c'est-à-dire correspondre à nos attentes en termes d'événementiel. Pour ce faire nous avons besoin d'un plan prévisionnel de projet et nous avons encore un reste d'enveloppe dans le PACT 3.

- MCB : le PACT 3 c'est la subvention accordée par la CAN.

- MG : nous avons actuellement des devis pour l'aménagement, l'ameublement de l'annexe de la mairie pour un total de 6 980,51 €. Les aménagements extérieurs de cette salle de réunion, c'est la salle qui est derrière de l'ancienne boulangerie. C'est vrai quelle est tristounette, beaucoup de gravillons, beaucoup d'asphalte et pas grand-chose à coté, donc on est en train de voir comment aménager et améliorer les extérieurs pour le rendre un peu plus agréables, surtout si on fait des mariages, des baptêmes, etc... Vous retrouvez le montant des aménagements extérieurs sur le tableau. Mickaël tu veux prendre la parole là-dessus ?

- MR : oui, la décision modificative qui va suivre a pour but d'ouvrir les crédits justement pour cette opération.

- MG : de finaliser l'utilisation de cet argent.

- MCB : on est sur des plans PACT 3. Le PACT 3 a été engagé, mais pas sur un mandat complet, la CAN fait sur des tranches plus réduites qu'un mandat. Ce qui veut dire que généralement, on a 2 PACTs sur une période d'un mandat de 6 ans. En gros ça fait 3 ans, ça varie selon les besoins des communes et l'appel que font les communes sur tous les fonds qui sont possiblement apportés par la CAN. Là on arrive sur une fin du PACT 3 et donc l'idée proposée est de récupérer les derniers euros qui sont attribués à chacune des communes. Pour nous c'était l'opportunité de dire sur ce projet annexe, il faut de l'immobilier, il faut aussi un peu d'extérieur. Là vous avez des tarifs qui sont sur des devis, mais qui ne sont pas finalisés, mais comme tout plan de financement il faut avoir des devis. On a fait différentes approches d'ameublement, pour ne pas rester sur un devis. c'est quand même une projection, donc il y a différents devis qui ont été faits, on l'évalue à environ 7 000 €, et pour l'aménagement extérieur on l'évalue pour 15 000 €, comme ça, ça correspond au fond communautaire qui reste et qui finance 50 % de notre projet. C'est un projet que l'on peut inscrire, mais qui ne sera fait que sur 2025, c'est pour ça qu'on parle ici de décision modificative. Si on le fait après novembre 2024, le fond est perdu. C'est regrettable de se passer de 11 133 €, c'est toujours bon à prendre, c'est pour cela que l'on engage plus tôt le projet pour pouvoir bénéficier sûrement de cette subvention, qui sera passée au prochain conseil communautaire à la fin du mois. Après on aura "mangé " toute notre enveloppe de la CAN. Il y a un nouveau PACT 4, qui va s'ouvrir courant 2025. Il n'est pas encore écrit, pas encore défini par la volonté politique d'apporter des fonds, est-ce que c'est plus sur de l'énergie, sur de l'environnemental, plus sur de l'ingénierie, il faut que ce cadre soit posé.

- CC : même si sur un mandat tu as fait un PACT, tu peux quand même commencer un autre PACT ?

- MCB : mais par contre tu ne peux pas, aux jours d'aujourd'hui, la CAN nous dit à partir de fin novembre 2024, ce qui n'est pas consommé n'est pas prenable, c'est perdu. C'est pour ça que l'on a utilisé ce besoin.

- MRM : est-ce que l'on peut avoir des précisions sur les aménagements extérieurs ?

- MG : les aménagements extérieurs ça consiste en barrières, en jardinières, en plantations, aménager les sols.

- MCB : pour que l'on situe bien l'annexe, elle est derrière un logement et à l'arrière de la restauration. C'est une annexe de la mairie, il faut quand même que ce soit visible, si quelqu'un vient pour un conseil ou un mariage, il faut l'identifier. Pour l'instant on ne voit qu'une enfilade de façades et ce n'est pas ce qui est le plus marquant, donc on s'est dit qu'il fallait que l'on fasse un devant de cette mairie, quelque chose qui soit un peu plus mairie. Faire quelque chose qui définit bien l'entrée de l'annexe. Si on part sur un devis de base que l'on a là, il y a déjà du terrassement pour évacuer les déblais, ça c'est 1 837 €. Faire un terrassement avec des fournitures, des poses de bordure pour identifier un peu plus l'espace, c'est à nouveau 1 800 €. Du sable de calcaire c'est 1 700 €. Il y a du rebouchage, car il y a une cuve à fioul à l'arrière, tout ça c'est encore des euros en plus. Si on fait des enduits et autres on va vite sur quelque chose à la hauteur de 4 000 €. Tout ça + tout ça + une TVA à 3 000 €, on arrive vite à des choses à la hauteur de 13000 €. Nous on est parti sur un taux plus fort. Après les barrières, c'est des barrières pour marquer un peu l'espace, et aussi en profiter sans dissocier le monument aux morts, mais faire quelque chose qui est en harmonie, c'est 400 € la barrière et il en faudrait une dizaine. Après quand on est une collectivité on est reconnu comme riche, donc les entreprises elles y vont, et pourtant ce n'est pas le cas.

- JMB : par contre les véhicules ne pourront plus passer ?

- MCB : les véhicules passeront moins. Le camion poubelle devra passer ailleurs, quand il vient chez Dominique, il faudra s'organiser autrement.

- FG : il y a quand même des possibilités autour, sans passer par là.

- MCB : on ne va pas laisser passer le camion poubelle devant l'annexe de la mairie.

- FG : même les voitures.

- MCB : ce sera un peu plus clos, mais ça on va en parler avec Dominique.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

3 - Décision modificative n° 1 - Budget principal :

- MCB : c'est la décision modificative. Elle est sur différents points dont vous avez le détail dans le 2^{ème} document.

- MG : si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous les demander

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

- MRM : est-ce que ce serait possible de me réexpédier les fichiers prévisionnels de 2024 ?

- MCB : oui, il faut que l'on vous les envoie.
- MR : le document qu'on avait distribué pour le vote du budget primitif ?
- MRM : j'ai celui de 2023, juste 2024.
- MCB : sur celui de 2023, il y a la partie normalement qui est réalisée et la partie qui est prévue sur le même tableau et donc à la dernière colonne normalement ce doit être 2024.
- MRM : et non, justement, c'est pour ça que je ne dois pas avoir le bon. C'était solde 2023.
- MCB : il manque une colonne. Mr BAUDRY on vous l'envoie aussi ?
- TB : oui.
- MG : s'il y en a d'autres qu'ils le veulent ?

4 - Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables :

- MCB : je vous avais envoyé tous les plans, j'ai encore vérifié cet après-midi, le 15 décembre 2023, parce que on en avait déjà parlé au conseil municipal de novembre, où déjà la CAN et la préfecture nous sollicitaient de rendre la copie fin décembre 2023, ce qui n'a pas été fait par la plupart des communes parce qu'on n'avait déjà pas les cartes, donc on ne pouvait pas travailler là-dessus et en même temps le référent ZAEnR n'était pas encore nommé au niveau de la Préfecture. Depuis, il est nommé mais il a été muté et je ne sais pas s'il y a un nouveau référent au niveau de la Préfecture pour suivre cette délibération et cette identification des zones, mais par-contre nous, on est obligé de donner un avis avant la fin du mois. Si on ne donne pas d'avis, c'est possible, mais il sera réputé favorable. Vous avez toutes les cartes qui n'ont pas été modifiées depuis décembre 2023, on va vous les faire passer

Contre : 1

Abstention : 5

Pour : 11

- MCB : comme le budget Mr BAUDRY, on vous envoie les cartes ?
- TB : je veux bien, oui.

5 - Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité :

- MG : avant, le maire avait le droit de faire des contrats pour une embauche à durée déterminée, maintenant il y a quelqu'un à la DGFIP qui a redressé la barre et dit que ce n'est pas légal, il faut se mettre en conformité avec la loi. Donc, il nous demande à chaque embauche, chaque recrutement de passer ça en Conseil Municipal, en délibération. Avant, on était un petit peu libre de nos mouvements, on pouvait embaucher un peu qui on voulait, sur les temps qu'on voulait, ainsi que sur les horaires que l'on voulait, pour remplacer un problème de personnel, absence,

arrêt de travail, etc... Maintenant nous sommes obligés, toutes les fois qu'il y a une embauche, de faire une délibération.

- FP : la cause d'accroissement et du temps du besoin, est dû à quoi ?

- MCB : on part sur un agent qui est en arrêt de travail et pour le remplacer il n'y a pas de secrétaire sur le circuit, ça ne change pas, 2 ans que ça dure, donc, on a fait le choix de prendre quelqu'un qui apprend chez nous, que l'on essaye de former au fur et à mesure et que Mickaël accompagne. Du coup, ce qu'un agent expérimenté peut faire en 28 heures on ne peut pas le faire en 28 heures avec quelqu'un qui n'a pas toutes les connaissances, c'est pour cela que l'on a agrandi le temps de travail.

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 15

6 - Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité :

- MG : c'est une personne qui travaille notamment dans l'animation et les activités périscolaires, en remplacement toujours quand on a un problème d'arrêt de travail. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les agents permanents de la collectivité, ils ont assez à faire comme ça. On ne peut pas mettre des élus à la place. On a eu le cas pendant un certain temps, c'est absolument interdit, on n'a pas les compétences et on n'est pas là pour ça. Pour l'instant, la personne n'est pas là, mais on ne sait pas si on aura besoin de nouveau de ses services.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

7 - Désignation d'un référent communal à la commission géographique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise :

- MCB : le référent était Patrice VIAUD, jusqu'à ce qu'il soit sorti de sa fonction d'adjoint, il faut donc le remplacer. Patrice était titulaire et moi suppléante. Le titulaire et le suppléant doivent être élus par l'assemblée de la CAN donc, je propose ma candidature.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

8 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement prestation de service - Accueil de loisirs sans hébergement :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 16

9 - Subvention exceptionnelle - Comité des Fêtes d'Usseau :

- MRM : on a déjà donné 500 €.
- FG : non, on n'a rien donné du tout, c'est le comité des fêtes qui a fait l'avance.
- MCB : c'est eux qui font la commande et comme ils la font très tôt et souvent notre budget n'est pas en place, il finance et du coup on rembourse.
- PW : ce n'est pas la subvention annuelle.
- AT : sachant que les autres années on fait comment ?
- MCB : l'année dernière, on avait payé directement.

Mme le Maire autorise M Garnier, présent dans le public , de répondre à la question posée.

- G GARNIER : depuis que je suis président c'est comme ça.
- AT : c'est toujours pareil ?
- G. GARNIER : oui.
- MCB : donc ce qu'ils paient, on rembourse, mais sachant que l'on met l'enveloppe au départ. On dit c'est tant.
- FG : si admettons, ils ont un DJ de 3 000 €, on ne va pas payer 3 000 €. Eux ils choisissent leur DJ pour les animations, nous on a une enveloppe au niveau de la commune, on leur rembourse ce que on a prévu, mais c'est eux qui font l'avance.
- PW : ça a été approuvé et budgété par le conseil municipal.
- FG : c'est une chose que la commune règle pour la fête de la musique et le 14 juillet. L'année prochaine on aura la même chose. Ce ne sera pas la fête de la musique, mais on en reparlera, car j'ai déjà les dates du comité des fêtes, c'est très bien donc on sait où on va. Alors après on peut peut-être le passer au budget en début d'année, ce sera peut-être plus facile.
- MRM : oui, on n'aura pas besoin de subvention exceptionnelle l'an prochain.
- FG : déjà le comité des fêtes m'a donné les prix de chaque DJ.
- MCB : ça dépend quand est signé le devis. S'il est signé avant le 31 décembre, c'est le comité des fêtes qui paye, parce que nous n'engageons pas pour l'année prochaine.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour :17

10 - Révision des tarifs de restauration scolaire :

- MCB : en fait, ces tarifs, on ne les a pas retravaillés en commission des finances, parce que c'est des tarifs que nous avons vu avant le vote de la délibération précédente qui donnait les tarifs, en fait dans la transcription de la délibération, il y a une coquille. Donc les 20 centimes avaient été bien pris en compte pour les enfants, mais pas pour le personnel. C'est pour cela que l'on reprend la délibération pour que les 20 centimes sur le personnel adulte et enseignant soit bien pris en considération et que l'on puisse le faire appliquer au 1^{er} octobre.

- MRM : moi, j'ai encore le papier sous les yeux où on avait délibéré pour une application au 1^{er} septembre 2024 d'une augmentation déjà de 20 centimes, qui passait de 4,75 à 4,95 pour un personnel et assistante de vie scolaire, donc ça veut dire que en 1 mois il y a 2 augmentations successives. C'est-à-dire que l'on passe de 4,75 à 4,95 en septembre et en octobre de 4,95 à 5,15.

- MCB : on va laisser Mickaël prendre la parole.

- MR : pour répondre à votre question, ce qui s'est passé quand on a passé cette délibération, on n'avait pas les bons prix d'origine. En fait la délibération appliquait déjà 4,95 et 6,25, donc en fait, on a cru augmenter les tarifs de 20 centimes mais on les a juste gardés au même niveau, c'est là qu'il y a eu un souci sur cette délibération. Donc là, on reprend les tarifs d'origine qui étaient bien 4,95 et 6,25 et on les augmente de 20 centimes.

- PW : c'est à dire que le jour de la délibération, on a mis 4,75 alors que c'était déjà 4,95.

- FG : les adultes payaient déjà les prix qui étaient indiqués là.

- MCB : il y a une coquille sur les différentes délibérations sur les 2 catégories d'adultes, pas sur les enfants. Donc là on fait une correction de la délibération.

- CC : je voudrais rebondir si vous le permettez, pas sur les tarifs mais sur les absences. Il a été mis en place un nouvel outil avec la communication qui a eu lieu par la société qui l'a mise en place j'imagine, le retour que j'ai des parents en général, c'est que la communication est très mal passée, parce que certain on pris ça pour un spam parce qu'il n'y avait pas forcément de signature, ou ne l'ont pas lu, même moi pour ma part je l'ai découvert jeudi dernier au cours d'une réunion APE qu'il y avait ça, j'ai regardé dans mes spams, effectivement j'avais un mail du 2 septembre et je ne l'avais même pas vu. Je pense que je ne dois pas être le seul, et que certains parents ne doivent même pas être au courant de ça, du coup je pense refaire une communication via Panneau Pocket, par mail, par le bulletin communal, utiliser tous les moyens.

- FG : il ne faut peut-être pas attendre par le bulletin communal, ça va être trop long. Là, il faut faire quelque chose d'assez rapide.

- AT : ou avec l'appli Educartable.

- MCB : ça veut dire que nous, on doit passer par les enseignantes.

- NW : qui a mis ça Educartable, c'est l'éducation nationale ou c'est nous ?

- CC : c'est l'école.

- NW : ce n'est pas nous.

- MCB : nous c'est Innoenfance, il n'est pas encore en route ? Il est en route, toute la partie facturation elle, va suivre là maintenant ?
- MR : oui, il faut le temps que ça s'enclenche puisque les premières factures vont arriver début octobre.
- MCB : et expliquer que la facture va arriver.
- MG : on peut avertir avant la première facture.
- FG : et ça en faisant passer par les enfants, ça ne passe pas ?
- ML : non, un coup sur deux, les mots qui sont mis dans les cartables ne sont pas lus.
- FG : il y a 100 gamins, on donne 100 papiers et voilà.
- MCB : ça, ça a déjà été fait.
- FG : oui, mais tant pis pour ceux qui ne répondent pas .
- MR : je voudrais intervenir, pour que ce que l'on a dit ne prête pas à confusion, les factures continueront à arriver comme avant par courrier chez les parents. Elles ne seront pas uniquement dématérialisées, ce sera un petit plus.
- MCB : oui, il faut que l'on mette un mot globalisé.
- MG : avant de passer à la phase dématérialisée, il faut la fiabiliser.
- AT : tout l'été j'ai reçu des factures.
- MCB : c'est normal, parce qu'il y a eu un retard conséquent depuis le début de l'année et après on ne peut pas les appeler comme on veut à la facturation. Il a fallu les mettre tous les 15 jours, forcement. Là, on va revenir à un rythme normal.
- PW : d'où la nécessité d'embaucher quelqu'un.
- ML : c'est ce que j'allais dire, les retombés du manque de personnel au secrétariat.
- FG : c'est vrai que 5 factures en 2 mois, c'est vraiment un problème, elles devraient arriver tous les mois en suivant, mais quand il y a un problème de personnel. Ça veut dire qu' il n'y en a pas eu avant, mais derrière il faut régulariser et suivant les familles quand ça arrive tous les 15 jours, c'est vrai que ça fait vraiment beaucoup.
- CC : du coup, je voulais revenir sur 2 autres points, dans la communication il était indiqué qu'il fallait inscrire les enfants maintenant pour la garderie ?
- MCB : ça aussi on fera le détail.
- CC : c'est obligatoire ou pas ?
- MR : l'inscription se fait sur la base de ce qui a été indiqué dans la fiche d'inscription de l'enfant, qui a été déposé en début d'année. Si l'enfant est inscrit régulièrement on reste sur cette base. Après, s'il y a une annulation ponctuelle ou une inscription ponctuelle vous pouvez le faire par le logiciel, c'est un service en plus.

- CC : après ça change quoi ? Qu'on l'inscrive ou qu'on ne l'inscrive pas, ça fera un enfant de plus ou de moins, enfin je veux dire qu'il n'y a pas du personnel qui est prévu spécifiquement pour une éventuelle surcharge ?
- MCB : ça pourrait ! Si tout à coup, il y avait 100 enfants qui iraient à la garderie, ce n'est pas 1 agent qui les gardera. ce n'est pas possible.
- ML : si, 5 à 6 enfants, ça peut faire basculer.
- CC : moi personnellement j'ai découvert très tardivement mais je ne les inscrit pas et il y en a beaucoup qui ne les inscrivent pas, parce que on n'avait pas ce pli-là avant.
- NW : ce sera une nouvelle habitude à prendre.
- MCB : on va voir sur le premier mois comment ça fonctionne.
- NW : une fois qu'ils sont inscrits, tu n'es pas obligé de les mettre. ils figurent dans le fichier. C'était pareil quand il était sur la fiche, tu cochais la case. Ils étaient bien sur les fiches avant puisqu'il y avait une croix à cocher.
- CC : le dernier point sur lequel je voulais revenir concerne justement ça, l'absence pour la cantine, c'est pareil, personne n'appelle la cantine pour prévenir et les maîtresses ne passent pas le message quand elles sont au courant.
- MC : non, c'est hermétique.
- ML : non, c'est cloisonné.
- CA : il n'y a pas d'appel le matin ?
- MCB : j'espère que oui !
- CA : et la maîtresse n'est pas capable de dire j'ai tant d'absence dans ma classe ?
- ML : non, elles ne le font pas .
- CA : c'est dommage !
- CC : ce qui veut dire que si on ne prévient pas on est facturé quand même du repas.
- ML : oui, puisque nous on est facturé par Restoria.
- MCB : parce que s'il y a une absence il vaut mieux le dire à l'école par mail et informer le secrétariat de la mairie.
- CC : mais si on appelle à 8 h 45 pour 9 h 00, c'est facturé tout pareil.
- ML : le premier repas. Ça change pour un enfant qui est souffrant qui va être absent pour la semaine.
- MCB : on refait un point de tout ça. Du coup, le mot, il faut qu'on le fasse avec Cyril, pour que l'on ait bien les questions des parents en tête, avec ceux qui ont des enfants.
- MG : ça il faut qu'on le fasse la semaine prochaine.

- PW : pour répondre à Christine, au sein de l'éducation nationale l'appel n'est pas obligatoire en primaire, il l'est en secondaire, mais pas en primaire.

- ML : comme pour vigipirate et les balises on a été obligé de rappeler qu'il fallait qu'elles communiquent à la mairie le nombre de personnes présentes dans l'école et leurs identités, chose qui n'était jamais faite. Nous, il y aurait un incendie à l'école avec l'ancien système on ne sait pas qui est présent dans l'école. Ce n'est quand même pas normal. Là on a remis un peu les pendules à l'heure. On leur a demandé à ce que ça nous soit écrit.

- PW : c'est la première chose que demandent les services de secours lorsqu'il y a un problème.

- AT : ça leur donne le nombre de véhicules à déplacer sur place ?

- ML: oui.

- MCB : Marie-Reine !

- MRM : une remarque, peut-être que ça mériterait qu'un personnel communal vienne lors de la réunion de rentrée avec les instits pour justement évoquer ces...

- NW : déjà qu'ils décident tous seuls de changer la sortie de l'école.

- MCB : là non plus, on n'est pas sollicité pour ça.

- MRM : donc ça pourrait peut-être...

- MCB : ça pourrait évoluer.

- ? : il n'y a pas des réunions de rentrée ?

- MCB : il y a eu des réunions de rentrée mais pas avec nous.

- ML : c'est nous qui les avons convoqués.

- MCB : si on ne leur demande pas, on n'a pas de réunion.

- PW : j'ai demandé, il y a quelques temps, leurs disponibilités pour aller faire une formation sur les balises My Keeper et les PPMS, donc j'irai leur dispenser une formation.

- MCB : et les balises My Keeper c'est pour tous les systèmes d'intrusion, d'incendie.

- PW : c'est soit d'intrusion, soit l'alerte risques technologique et météorologique.

- MCB : on a un système qui est vraiment performant.

- ML : l'année dernière, Pascal a constaté à de nombreuses reprises que tous les incidents, dont la direction de l'école avait été informée, n'ont pas été suivis des faits. Les balises étaient inefficaces dans 2 classes et personne ne réagit.

- PW : alors que toutes les semaines, l'entreprise vérifie le fonctionnement des balises, une fois par semaine, le dimanche et ils nous envoient, à la directrice et à moi, sur les balises qui ne fonctionnent pas, soit parce qu'elles n'ont pas été rebranchées, soit parce qu'elles sont peut-être défectueuses, c'est arrivé 2 fois et ils nous les changent. On les appelle, ils nous les changent, ils nous en envoient une dans les 3 jours.

- MRM : pour en revenir à ce que je disais, ce serait bien qu'il y est un personnel qui puisse, ne serait-ce pour que le nouveau parent qui arrive dans l'école et qui ne connaît pas, dise : " ah, oui, c'est cette personne-là, que je peux éventuellement contacter si j'ai un problème à l'école".

- MCB : il faudrait que ce soit la secrétaire ou la secrétaire en charge des affaires scolaires, ce serait l'idéal, entre les dossiers scolaires, les facturations de la cantine et périscolaire. Mais là on n'a pas été sollicité.

- MRM : mais ça peut peut-être se mettre en place .

- AT : pendant que l'on est à l'école, sur la classe des petits-moyens, la question s'était posée du déplacement potentiel du point de rassemblement en cas d'incendie. Aujourd'hui le point de rassemblement est sur le parking où il y a plein de voitures et où pour 34 petits-moyens, je ne sais pas comment ils mettent tout ce petit monde et en plus, il faut les contenir le temps d'un potentiel incident, en sécurité, ce qui là n'est sûrement pas le cas. A qui de faire ce jeu de déplacer ce point ?

- ML : ça, c'est pour nous .

- PW : ça peut être déplacé sur le nouveau parking.

- AT : donc, il faut leur faire part de l'information potentielle.

- PW : je le ferai quand je ferai la formation, parce que ça rentre dans ce cadre. Il faut savoir qu'une balise PPMS, c'est l'enseignant qui la déclenche ou le personnel s'il y a une intrusion, une intrusion menaçante, par-contre, s'il y a un risque quelconque, comme on a déjà eu à un moment donné où une torchère s'était mise en route, ils ont eu peur, ils croyaient que ça allait exploser, eux ils ne peuvent pas la déclencher, c'est déclencher par la mairie, ou la police municipale quand il y en a une, ou éventuellement la gendarmerie et ça se met à sonner sur toutes les balises et là, ça leur dit d'aller rejoindre le point de rassemblement. Si ça crame, là, c'est l'alarme incendie, c'est autre chose, c'est complètement différent.

- MCB : on revoit avec elles pour le point incendie. En attendant, est-ce que vous êtes d'accord pour l'augmentation de la cantine ?

Contre : 2

Abstention : 0

Pour : 15

11 - Convention relative à la mise en place et au financement d'un accueil de loisirs sans hébergement pour l'été 2024 :

- MCB : ça concerne des familles qui mettent leurs enfants au centre de loisirs d'été, donc les inscrivent à Mauzé. Vous devez savoir qu'il y a différents points d'accueils sur le territoire pour les enfants. Il y en a 1 à Saint Hilaire La Palud, 1 à Mauzé et 1 à Epannes et selon les enfants, c'est organisé différemment un petit peu depuis cette année.

- JC : c'est le choix des parents, ce n'est pas le choix du centre. Ce n'est pas le centre qui envoie éventuellement ou sur Saint Hilaire ou sur Epannes, c'est la famille qui choisit d'envoyer son enfant.

- MCB : c'est parce que tous les points d'accueils sont ouverts en même temps ou pas ?

- JC : oui.

- MCB : Donc ça nous concerne pour 1 enfant de Val Du Mignon, qui a été au centre d'accueil de Saint Hilaire La Palud. Cette année, les élus de Saint Hilaire La Palud, bien sûr ont accueilli les enfants, il y en avait 52, vous avez ça sur le tableau. Ce qui a fait 52 enfants ça a couvert 430 jours et réellement 427 jours, donc cette commune a dit aux autres : " et bien voilà vos enfants sont venus à Saint Hilaire, donc nous on va vous appliquer des frais de ..."

- JC : de direction du centre de loisirs.

- MCB : d'énergie.

- FG : de fonctionnement.

- MCB : nous, on nous avait dit aussi l'énergie, enfin tout, un moment donné tout était mis dans le tableau. Un enfant que l'on inscrit sur Mauzé, finalement la famille l'envoi à Saint Hilaire, et bien s'il va à Mauzé on ne nous demande pas de frais actuellement par Mauzé, mais ça va les réveiller forcément, quand on fait ce genre de chose.

- JC : la balle est au centre du SIVOM.

- MCB : oui, c'est ça. Saint Hilaire nous demande de bien vouloir régler à la hauteur de, c'est conséquent, c'est 72,60 € pour 1 enfant parce qu'il est allé au centre de Saint Hilaire La Palud, 5 jours.

- AT : alors que s'il était allé à Mauzé c'était zéro ?

- MCB : c'est ça !

- NW : mais les parents paient bien à Mauzé, déjà ? Les parents paient à Mauzé et il faut que nous en plus on paie.

- FG : si c'est le choix de la famille, c'est aux parents de payer, ce n'est pas à nous.

- JC : c'est la commune de Saint Hilaire qui a décidé.

- FG : il demande, si ça marche on récupère des sous, si ça ne marche pas on ne récupère rien, mais il faut demander.

- JC : c'est la mairie de Saint Hilaire qui a décidé de mettre cette procédure en place.

- FG : et de demander aux autres communes.

- JC : de demander à la commune dont l'enfant va au centre de Saint Hilaire de participer.

- CA : le tarif au centre aéré pour une journée pour 1 enfant, c'est combien ?

- JC : ça dépend du quotient familial.

- NW : ceux de Saint Hilaire qui vont à Mauzé, Saint Hilaire ne paie rien, par contre ils se font payer.

- FG : vous pensez que ça va se mettre partout ?

- MCB : le centre de loisirs c'est Mauzé.

- FG : Epannes pourrait faire la même chose ?

- MCB : oui, Epannes pourrait le faire aussi. C'est vrai que c'est un vrai sujet qu'il faut aborder, qui va devoir être étudié au sein du SIVOM étant donné que Saint Hilaire vient de lancer la pierre au milieu de la mare.

- FG : mais si tout le monde refuse ça va être vite fait ?

- MCB : sur un autre domaine, si on veut parler du CCAS de Mauzé, il y a quelques années, le CCAS il était mauzéen, avec aucune convention de faite avec les collectivités, mais à l'époque les maires, c'étaient des arrangements : "ta commune elle a qu'à venir jusqu'à la mienne" l'agent prend sa petite voiture, elle vient donner des soins à quelqu'un de la commune, et puis tout va bien, sauf qu'au bout d'un moment, il faut le comprendre, les kilomètres ca coûtent chers, le CCAS de Mauzé c'est dit "houlà la, mais là ca ne va plus ça commence à nous coûter cher, donc on va demander aux communes de payer, pour les habitants qui bénéficient du services. Ça, on a eu des réunions là-dessus. Dès le départ on avait dit, à ce moment-là, il faut arrêter de penser CCAS, et penser à quelque chose d'intercommunal et que toutes les communes soient inscrites dans la convention. Du coup, quand tu es inscrit, tout le monde paie et il n'y a pas de souci avec la perception, ça ils savent faire. Là, ça n'a pas été fait et suite à ça il n'y a plus de CCAS. Je pense que pour l'accueil de loisirs, il faut arriver à cette réflexion au niveau du SIVOM, mais là, je pense que Saint Hilaire démarre un peu trop vite. De toute façon, si on ne passe pas par une convention, la perception n'acceptera pas le paiement. Voilà le but de la convention.

Contre : 16

Abstention : 1

Pour : 0

- MCB : il va falloir répondre à Saint Hilaire, on peut peut-être mettre un petit courrier en disant que c'est un travail à mener avec le SIVOM, réfléchi, qu'il faut faire une convention établie entre tous.

- JC : là, il n'y a pas du tout de concertation, ça a été décidé en cavalier seul et nous-même centre-socio on a été mis devant le fait accompli. IL faut aussi tenir compte que la CAF est en train de donner des bonus, c'est en lien avec ça. C'est quand même, si l'on peut dire, une initiative intempestive.

12 - Convention de mise à disposition par la commune de Saint Georges de Rex de mobilier scolaire :

- MCB : pour rappel , l'effectif de Val du Mignon au niveau de l'école est passé de 89 enfants à 100, avec 17 tout-petits petite section qui sont donc entrés cette année. On s'est trouvé devant des dortoirs qui n'étaient pas suffisamment équipés de petits lits, il nous en manquait 6. Il faut savoir que dans la classe petite et moyenne section, ils font tous la sieste en début d'année, mais les moyennes sections à compter du 1^{er} janvier ne font plus la sieste, donc il nous manquait 6 lits pour la période septembre-fin décembre. Ce que l'on a plutôt vu, tristement, c'est que l'école de Saint George de Rex vient de fermer et ils avaient des petits lits qu'ils pouvaient nous mettre à disposition gratuitement, sur cette période. Donc on fait quand même une convention gracieuse pour avoir le mobilier et en janvier on ramènera les lits à Saint George de Rex.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Présentation du rapport eau et assainissement 2024 :

- MCB : est-ce qu'il y a un avis à donner Mickaël ?

- MR : oui, pas sous la forme de délibération, mais plus des remarques.

- MCB : s'il y a des remarques, OK.

Mme le Maire lit le rapport de l'eau et assainissement 2024

- JMB : les bouches à incendie, ça rentre dans quelle catégorie ?

- MCB : et bien ça doit être facturé à la collectivité.

- JMB : à la collectivité, mais sur quelle base, il n'y a pas de compteur ?

- MCB : les camions de pompier ne sont pas équipés de compteur ?

- SL : non .

- FG : il y a des compteurs généraux au niveau de la commune.

- MCB : il y en a au niveau des réserves, après sur les poteaux ?

- FG : non, tu as des compteurs généraux à chaque entrée de la commune .

- MCB : oui, mais ça, ça fait tout ?

- FG : c'est ton induction. Nous à Thorigny , il y a un compteur général de Thorigny.

- MCB : oui.

- FG : et ça il a toujours existé. Les bornes à incendie si c'est pris, c'est pris sur l'adduction. Si tu enlèves la différence, tu as ta consommation d'incendie et aux niveaux des réserves, par contre, tu as des compteurs à chaque réserve.

- MCB : ah oui

- FG : il y a que les bouches à incendie, les rouges, qui ne sont pas raccordées aux compteurs, Après, Usseau je ne sais pas, mais à Thorigny c'est comme ça .

- MCB : A Priaires je n'en ai pas. il n'y a que des réserves.

- FG : tu n'as pas de bouches à incendie ?

- MCB : donc c'est la collectivité qui paie et après l'entretien c'est à nous de gérer maintenant, car avant c'était la délégation du SIEPDEP, depuis que le SIEPDEP est devenu SEV, il n'y a plus cette délégation d'entretien des poteaux et réserves souples, en fait il faut qu'on le fasse faire autrement.

- JMB : et en dur ?

- MCB : en dur, aussi. Avant c'était tout le SIEPDEP, enfin la SAUR qui faisait le point tous les ans et on avait un rapport. Ça, ça n'existe plus. C'est à nous de trouver notre prestataire. Maintenant avec les poteaux il faudra que l'on vérifie avec Olivier.

Questions diverses :

- MCB : Les poubelles ? Les poubelles, ils ne sont pas passé, mais il n'y a pas de personnel à la CAN. Ils vont devoir faire des contrats d'accroissement temporaire.

- AT : et ça revient normalement cette semaine?

- PW : normalement, mercredi matin.

- MCB : on va retomber sur le cycle classique. Est-ce que vous connaissez des maisons qui ne sont toujours pas fibrées ? Il y en a 20, je veux le nom des 20. Il y a 20 maisons qui ne sont pas encore fibrées sur la commune de Val du Mignon. Il y a Verdais, il y a La Pironnière, ça fait 2.

- FG : il y en a qui ne prennent pas le raccordement.

- MCB : est-ce que vous connaissez des gens qui ne sont pas encore fibrés ?

- AT : La Pironnière ça va être prochainement.

- MCB : il y a les poteaux mais il n'y a peut-être pas les fils, c'est le cas à Verdais. Donc il y a encore 20 maisons qui ne le sont pas .

- FG : il faudrait peut-être regarder Le Puy Roux et le Moulin d'Ussolière.

- MCB : si vous avez connaissance d'habitants qui n'auraient pas la fibre, il faut me le faire remonter que je visualise bien les maisons .

- AT : ils n'ont pas parce qu'ils n'ont pas sollicité pour le faire parce qu'il y a quelque chose qui ne va pas ?

- MCB : non, on n'en ait pas à ce stade là.

- FG : ce n'est pas une histoire de raccordement, c'est pour une histoire que le réseau passe à la maison. Le réseau doit aller jusqu'aux maisons, après le raccordement ne sont pas fait soit, mais...

- MCB : mais c'est qu'ils n'arrivent pas à faire la jointure entre le 17 et le 79.

- FP : moi, ça fait 2 ans que je l'ai et la ligne s'arrête chez moi, ça vient de la centrale au-dessus, ça fait tout le tour d'Usseau, la Gaubertière, Priaires jusque chez moi, après ça s'arrête et après Verdais c'est plus court, mais...

- MCB : ça s'arrête à la Marzelle. Si vous connaissez des gens qui ne sont pas fibrés, peut-être que ce ne sera pas leur choix, mais qui n'ont pas accès, parce que en 2028, il n'y aura plus de cuivre. Donc, ça veut dire qu'il faut trouver un autre moyen, car ils enlèveront tout le cuivre.

- JMB - Madrid, 3 maisons.

- MCB : mais il faut secouer Télécom, Orange, régulièrement pour leur dire, là ou là, ce n'est pas fait et il faut que ce soit fait. A nous faire remonter surtout. La liste d'adressage, le fameux dossier PTT, c'est OK.

- PW : c'est clôturé demain matin.

- MCB : le SIED va implanter une borne pour voiture électrique, on ne sait pas quand, mais ça va venir. C'est tout pris en charge par le SIED. Le SIVOM, comme vous avez pu le voir est en train de réparer la route de Verdais. J'ai rendez-vous demain matin à 11 heures avec le SIVOM pour comprendre les travaux. L'effectif à l'école est passé à 100 enfants. Il y a un nouvel enseignant. On a une nouvelle directrice à l'école c'est Romane DESAIGNES qui est la directrice et Mr Sylvain PILLAUD qui lui a les petits-moyens.

- CC : il y a l'AG de l'APE le 1^{er} octobre à 20 heures. Tous les parents sont invités.

- MCB : il faut faire un Panneau-Pocket ?

- CC : non, ils ont eu le papier, ils ont eu un mail.

- ML : il y a les séances piscine et kayak. Piscine c'est commencé, kayak ça commence le 20.

- MCB : et la classe de Romane va faire la classe à l'extérieur.

- ML : et la classe à l'extérieur, comme l'année dernière, 1 heure à partir du mois d'octobre le jeudi matin.

- MCB : l'accompagnement scolaire ça commence prochainement ?

- JC : oui, ça commence demain.

- MCB : il y a déjà des enfants d'inscrits ?

- JC : pour le moment on en a 7 d'inscrits.

- MCB : et le CME ?

- LB : c'est reparti, j'ai Aurélie qui sera avec moi. Ce sera vendredi.

- MCB : là, il y a de la com. qui va être faite auprès des enfants, pour qu'ils préparent leur candidature. Il y a combien d'enfants qui vont devoir être élus ?

- LB : là, sur 9, je ne sais pas, car j'en ai 1 ou 2 qui ne veulent pas recommencer cette année, ça va dépendre s'ils vont réussir à convaincre les copains de se présenter.

- MCB : d'accord, donc à suivre. Vous avez échangé avec la directrice ou pas là-dessus ?

- LB : non, pas encore.

- MCB : et vous avez son adresse mail ?

- LB : non.

- MCB : c'est la même CE...

- ML : moi, j'avais un point en divers, les questionnaires sur le devenir des mairies déléguées. On a distribué en juillet, à tous les habitants de Priaires et Thorigny pour leur demander leur avis sur la suppression ou non des bâtiments "mairies déléguées" dans les 2 communes. Sur cette distribution on a eu des réponses, on a eu 27 questionnaires qui ont été rendus à la mairie, en majorité papier et 2 par mail, sur une centaine, 30 % environ de réponses et sur ces réponses. Le questionnaire été fait pour 2 personnes vivants au foyer ou eu seule personne suivant les cas, sur ces 27 questionnaires on a eu : 30 oui, 6 non et 5 ni oui ni non, à la question "êtes-vous pour la suppression". Pour la suppression 30, contre 6 et pas d'avis 5, ou des avis un peu bizarres.

- FG : on leur a demandé à quoi ils pensaient servir les bâtiments, à eux de dire ce qu'ils voudraient en faire. L'usage principal pour Thorigny, ça on le ressort bien c'est un logement.

- ML : pour Priaires ça a été plus fantaisiste.

- FG : Priaires, il y a eu un peu de tout.

- ML : sachant qu'à Priaires on ne pourra pas faire un logement, étant donné que la salle des fêtes est juste à côté des bureaux, donc ça créerait des nuisances sonores insupportables pour les gens.

- FP : l'ancien petit bureau pourrait plutôt permettre d'agrandir un coin cuisine.

- ML : oui, mais on ne pourra pas faire un logement locatif.

- FP : mais à Priaires il y a une grande salle et une petite salle, pour une association, une réunion comme ça, ou même des familles à 10-15 et après à 50.... Des fois quand on cuisine, on le sait, c'est historique, c'est plus que limite, effectivement, ça pourrait permettre d'agrandir le coin cuisine.

- ML: il y a beaucoup de questionnaires où il était question de dédier des salles à des associations, mais bon il y a déjà des salles...

- FG : des salles sur la commune, si on prend Val du Mignon, on en a quand pas mal. Refaire des salles, pour avoir des salles, on chauffera les bâtiments de la même façon que les mairies annexes, si elles ne servent pas....

- MCB : ce n'est pas la peine.

- CC : je ne suis pas sûr, que toutes les associations soient disposées à aller à Priaires.

- MCB : on a déjà eu le cas.

- FG : mais que ce soit à Thorigny ou à Priaires c'est déjà le cas, il y en a qui sont venues à Thorigny, ils ont fait demi-tour pour revenir à Usseau, parce qu'il faut se déplacer là-bas.

- FP : dans l'autre sens on va bien à Usseau. Les gens n'ont pas compris que c'était commune nouvelle.

- FG : oui, c'est vrai que ça pourrait servir, mais si c'est pour servir une fois dans l'année, faire des travaux là-dedans. C'est vrai que l'on n'a pas noté ce qui venait de Thorigny ou de Priaires.

- ML : mais on reconnaît quand même.

- FG : sur tout ce que j'ai vu, sur Thorigny à 70 % c'était un logement. Vu comme c'est fait il y a moyen. Il y a la Ferme Girault où il y a déjà des salles. Ça c'est à creuser.

- SL : ce qui est important c'est plutôt le sens de la réponse. C'est plutôt ouvert que fermer, c'était le but.

- MCB : OK, on va continuer à creuser . Est-ce qu'il y a autre chose à noter ?

Date du prochain conseil :

- MCB : date d'un prochain conseil, je dirais entre de 14 et 17 octobre 2024. On attend le retour pour un intervenant. Dès que l'on en saura plus on vous le fera savoir. On vous envoie les documents : les budgets, les zones d'accélération et le rapport de l'eau et assainissement.

Fin de séance 22 h 05

La secrétaire de séance,

Nadine WIERZBICKI



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY

